

**Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale |
Séance du 17 décembre 2024**

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n°2024-12-17-51 | Vie sociale des seniors - Programmation 2025
des activités d'animations, de loisirs et des actions de prévention dédiées aux
seniors**

Rapporteur Auvray Nicole

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 13

Nombre de pouvoir : 4

Nombre d'excusés : 0

Convoqué le 12 déc. 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 décembre, à 17H30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Nicole Auvray, Vice-Présidente.

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Nicole Auvray, Madame Murielle Mour, Madame Catherine Olivier, Monsieur Francis Schilliger, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Karine Pégon, Madame Véronique Brard-Wulfranc, Monsieur Jean Pierre Mirey, Madame Annie Geslin, Monsieur Jacques Dutheil, Monsieur Alain Goussault, Monsieur Didier Burg.

Etaient excusés avec pouvoir :

Madame Florence Boucard donne pouvoir à Madame Murielle Mour, Madame Laëtitia Le Behec donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Madame Michèle Henry donne pouvoir à Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Danielle Boulais donne pouvoir à Madame Nicole Auvray.

Etaient excusés sans pouvoir :

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- L'article 123-5 du Code de l'action sociale et des familles,

Considérant :

- L'organisation par le CCAS, chaque année, d'un ensemble d'actions en direction des personnes âgées stéphanaïses s'inscrivant dans la prévention du vieillissement, le maintien du lien social et de la lutte contre l'isolement.
- Que ces actions ont pour but de favoriser l'accès aux loisirs et au dépaysement pour tous, et de contribuer, par des temps de convivialité, au renforcement du lien social pour lutter contre l'isolement et la perte d'autonomie.
- Que ces actions font l'objet d'une programmation annuelle constituée :
 - De manifestations festives,
 - D'activités visant l'accès aux loisirs, aux vacances et à la culture,
 - D'actions d'animation et de prévention,
 - De la remise d'un colis à l'occasion des fêtes de fin d'année.
- Qu'à partir de 2024, le CCAS a demandé à chaque senior inscrit de choisir 2 des 3 grandes manifestations gratuites proposées (repas printanier, voyage estival et après-midi spectacle).

Les manifestations festives consistent en :

- **1 repas à la salle festive**, en mars, sur 6 jours
- **1 après-midi spectacle**, en octobre, sur 3 ou 4 jours
Chacune de ces deux manifestations est offerte aux personnes de 65 ans et plus, et aux retraités de plus de 60 ans possédant une carte-mobilité-inclusion. Un service de transport, pour se rendre sur les lieux, est proposé gratuitement aux personnes qui le souhaitent sur certaines journées.
- **4 thés dansants**, répartis dans l'année, à l'intention de tous les retraités stéphanaïses sans distinction,
- **4 repas animés** (répartis dans l'année) au sein de chaque restaurant seniors.

L'animation musicale de ces différents rendez-vous est prise en charge financièrement par le budget de la Ville.

L'entrée aux thés dansants sera fixée à 10 € avec un gâteau en 2025.

Le CCAS versera aux clubs et associations chargés de la restauration, 2 € par entrée et par personne pour participer au coût d'approvisionnement. En cas d'indisponibilité des associations partenaires, le CCAS pourra s'occuper de la buvette.

Les activités visant l'accès aux loisirs, aux vacances et à la culture regroupent :

- **Des voyages annuels à la journée**, organisés entre mai et juillet, destinés aux personnes âgées de 65 ans et plus. Dans le cadre de cette activité, les frais de restauration, de visite et de transport sont pris en charge par le CCAS.
- **Un séjour de vacances dans le cadre du programme « Seniors en vacances »** qui permet aux retraités autonomes de 60 ans et plus et aux revenus modestes, de partir en vacances en bénéficiant d'une aide financière directe de l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV) et de tarifs préférentiels accordés par les professionnels de tourisme. Ce séjour est organisé pour un groupe de 40 à 50 personnes, avec une priorité donnée aux nouvelles demandes et aux retraités non imposables.
- **Le programme « Été Loisirs Seniors »** en juillet-août.
Les réflexions menées dans le cadre du projet social de territoire ont amené au constat que les propositions d'activités ouvertes aux personnes âgées n'étaient pas suffisantes durant la période estivale pour lutter contre le sentiment d'isolement. Pour financer, en partie, ce programme, des subventions auprès de la Carsat et la Conférence des financeurs de la perte d'autonomie (CFPPA) pourront être demandées.
- **Les sorties mensuelles au cinéma d'Elbeuf** (spécialement conçues pour les seniors) chaque premier lundi du mois (exceptés juillet/août) pour les préretraités et retraités. Le CCAS finance uniquement les frais de transport, les places de cinéma sont à la charge des participants.

Les actions d'animation et de prévention visent le « bien vieillir », la lutte contre l'isolement, l'inclusion intergénérationnelle et interculturelle et regroupent :

- **Des journées d'information** à destination des seniors et/ou de leurs proches autour de thématiques variées (nutrition, mémoire, prévention des chutes, sécurité des personnes, consommation, technologies de l'information et de la communication...),
- **Des ateliers de prévention** (gymnastique douce, yoga, sophrologie ...)
- **Des moments d'animations culturelles et de loisirs** (animations musicales, ateliers chansons, jeux ...)
- **Des rencontres intergénérationnelles**, qui se dérouleront tout au long de l'année.

Pour l'animation de ces actions et de ces ateliers, le CCAS pourra éventuellement recourir aux services d'intervenants professionnels, associatifs, ou bénévoles. Dans ce cadre, il prendra à sa charge les repas des intervenants les jours de leurs interventions.

Des demandes de subventions, notamment auprès de la Carsat et de la Conférence des financeurs de la perte d'autonomie (CFPPA) seront déposées par le CCAS pour contribuer au financement de ces actions de prévention sur 2025.

Enfin, pour marquer les fêtes de fin d'année, **le CCAS offre un colis de Noël alimentaire** à l'ensemble des Stéphanois de 65 ans et plus (ou des retraités de plus de 60 ans possédant une carte mobilité inclusion) ainsi qu'un « cadeau » de Noël aux résidents des deux EHPAD implantés sur le territoire communal.

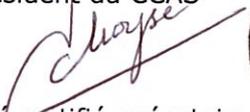
Le Conseil d'administration décide :

- De valider la programmation annuelle des activités décrites, ci-dessus, pour l'année 2025 en rappelant que cette programmation est prévisionnelle et qu'elle est susceptible de faire l'objet d'ajustements,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes nécessaires à la mise en œuvre de chacune de ces activités.
- De fixer un tarif unique pour les thés dansants à 10 €. Ce tarif s'appliquera à la fois aux Stéphanois et aux participants extérieurs.

Résultat du vote :

Par : 17 voix pour

Pour extrait conforme,
Le président du CCAS



Le secrétaire de séance



Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 20/12/2024

Identifiant de télétransmission : 076-267600534-20241217-2024-12-17-51-DE

Publié ou notifié : **09 JAN. 2025**